



Mairie de Larra

-Commune de Larra-

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt le 09 novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Larra s'est réuni au lieu habituel de ses séances sur convocation régulière en date du 05 novembre 2020, sous la présidence de Jean-Louis MOIGN, Maire.

Présents : AMOUROUX Céline, AUMARECHAL Vincent, BODOT Bernard, BONNIEL Aude, DE SEQUEIRA Julie, DESGARCEAUX Nathalie, DESNOS Claudine, DUBURC Sébastien, FOUCAULT Damien, FRANÇOIS Claude, HOLLEMAN Arnold, JUNCA-GOARDERES Alexandre, LAFITTE Fabien, MASON Catherine, MESSINA Nathalie, MODESTO Jérôme, MOIGN Jean-Louis

Absents ayant donné procuration : Marie-Claire BOÏAGO pour Jean-Louis MOIGN, Saloua GOUMBALLA pour Céline AMOUROUX

Absents excusés : --

Secrétaire de séance : Damien FOUCAULT

M. le Maire ouvre la séance à 18h30 et procède à l'appel.

M. le Maire propose de valider le précédent compte-rendu.

M. JUNCA-GOARDERES demande une modification car il est marqué qu'il s'est abstenu alors qu'il n'a pas participé au vote.

M. le Maire valide donc le précédent compte-rendu avec cette modification.

2020-10-1

**DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – AMORTISSEMENT 2020 (annule et remplace
Délibération 2020-8-4)**

Monsieur le maire informe les membres du Conseil, qu'il convient de prendre une décision modificative pour permettre les virements de crédits suivants afin de finir de passer les écritures des amortissements.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023: Virement à la section d'Investissement	9 792,05 €	
TOTAL D 023 : Charges à caractère général	9 792,05 €	
D6811 Dot Amort Immos		9 792,05 €

TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section		9 792,05 €
R 021 : Virement à la section d'Investissement	9 792,05 €	
TOTAL D 021 : virement de la section de fonct.	9 792,05 €	
R 2804412		3 546,00 €
R 2802 Frais documents d'urbanisme		6 246,05 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section		9 792,05 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

Article 1 : D'autoriser Monsieur le maire à réaliser ces virements de crédits

Pour : 18

Contre : --

Abstention : 1 (Sébastien DUBURC)

Délibération adoptée

2020-10-2

ASSIETTE DE COUPES DE BOIS – EXERCICE 2021

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal de la lettre de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2021 en forêt communale bénéficiant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Article 1

Va dans le sens de l'ONF et décide de supprimer la parcelle 1_a prévue en 2021, vu le motif : attente du nouvel aménagement en cours de révision.

ETAT D'ASSIETTE 2021 LARRA :

Parcelle/ Unité de gestion	Type de coupe ¹	Surface Parcour ue (ha)	Régulée / Non Régulée	Année prévue aména gemen t	Année propos ée par l'ONF ²	Année décidée par le propriéta ire ³	Destination			Mode de commercialisation prévisionnel	
							Délivrance en totalité	Vente en totalité	Mixte ⁴	Sur pied	Façonné
1_a	AME	00.93	OUI	2021	SUPPR	En attente	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
							<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité

Motif des coupes proposées en suppression par l'ONF :

Attente du nouvel aménagement en cours de révision

Pour : 19

Contre : --

Abstention : --

Délibération adoptée à l'unanimité

2020-10-3

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 – Travaux connexes Plantations AFAFAF

Monsieur le maire informe les membres du Conseil, qu'il convient de prendre une décision modificative pour permettre les virements de crédits suivants, diminution de crédits aux dépenses imprévues d'investissement et augmentation de crédits aménagements et agencements de terrains pour effectuer le paiement de la facture de l'entretien de plantations pour les travaux connexes de l'AFAFAF.

Le document comptable est annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

Article 1 : D'autoriser Monsieur le maire à réaliser ces virements de crédits

Pour : 19
Contre : --
Abstention : --

Délibération adoptée à l'unanimité

2020-10-4

DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 – Remboursement d'une taxe forfaitaire remboursée à tort par le notaire

Monsieur le maire informe les membres du Conseil, qu'il convient de prendre une décision modificative pour permettre les virements de crédits suivants, diminution de crédits aux dépenses imprévues de fonctionnement et augmentation de crédits titres annulés sur exercices antérieurs pour effectuer le reversement d'une taxe forfaitaire versée à tort.

Le document comptable est annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

Article 1 : D'autoriser Monsieur le maire à réaliser ces virements de crédits

Pour : 19
Contre : --
Abstention : --

Délibération adoptée à l'unanimité

2020-10-5

DÉCISION MODIFICATIVE N° 4 – Réduction de la recette FCTVA 2019 prévue en restes à réaliser

Monsieur le maire informe qu'il convient de réduire la recette du FCTVA 2019 prévue en RESTES à REALISER au BP 2020 de – 58 916 € car l'achat de la maison RACHOU n'a pas été pris en compte par le remboursement du FCTVA.

De ce fait le FCTVA 2019 qui a été versé est de 51 083,34 € au lieu de 110 000 € de prévu dans les restes à réaliser.

Le document comptable est annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

Article 1 : d'accepter cette décision modificative

Pour : 19

Contre : --

Abstention : --

Délibération adoptée à l'unanimité

DIVERS

Décisions

Décisions du 12 octobre au 09 novembre 2020

Stores & Fermetures Connect (remplacement pignon et câbles de porte sectionnelle)		
	360,00 TTC	Signé le 20/10/2020
O2PUB (PLU) – 2 devis		
N° LDDM200188	475,87 TTC	Signé le 22/10/2020
N° LDDM200195	475,87 TTC	Signé le 22/10/2020
LE PETIT JOURNAL (PLU) – 2 devis		
Devis LPJ129958	283,08 TTC	Signé le 22/10/2020
Devis LPJ129957	283,08 TTC	Signé le 22/10/2020
Daniel TABONI (fuites Ecole primaire)		
Devis DE2020264	376,20 TTC	Signé le 26/10/2020
ELIDIS		
Devis 118931	264,83 TTC	signé le 26/10/2020
EIRL TABERT (coupes de bois)		
Devis	6 930,00 TTC	signé le 02/11/2020

SIDER (Ecole : robinet, tête manette coude, cartouche, goujon d'ancrage)		
Devis 24799	178,12 TTC	Signé le 05/11/2020
SETIN – 2 devis : masques & omnia pièces		
Dv 8257633	113 ,54 TTC	Signé le 03/11/2020
Dv 8262781	75,56 TTC	Signé le 06/11/2020
AREMAS Informatique – 2 devis (PC maire et PC service technique)		
DV022252	69,60 TTC	Signé le 03/11/2020
DV022259	67,20 TTC	Signé le 05/11/2020

Rupture conventionnelle

M. le Maire a reçu le 22 octobre Margaux Perez en entretien dans le cadre de la procédure de rupture conventionnelle.

Mme Perez n'est plus en capacité d'encadrer des enfants en toute sécurité pour raisons médicales. Elle a cependant un projet de réorientation avec une formation payée par pôle emploi. Elle n'envisage pas la mise en disponibilité.

Financièrement, elle est aujourd'hui en 1/2 traitement et le coût pour la commune est de 713,34 (brut) + 212,44 (charges) = 925,78 €, sur lesquels l'assurance rembourse 678,62 €, soit à charge 245,16 €.

Si la commune accepte la rupture, cela coûtera 29,02 €/jour soit 870,60 €/mois pendant maximum 2 ans à reverser à Pôle emploi.

M. le Maire propose à chacun de donner son opinion, mais précise qu'il serait favorable à accepter la demande. Il rappelle que dans ce cas l'indemnité de rupture conventionnelle minimale est de 679,60 €.

Le conseil municipal s'accorde sur le fait que cet agent ne pourra pas reprendre son activité et que son projet de réorientation lui ouvre une nouvelle chance.

M. le Maire met au vote l'acceptation de la rupture conventionnelle.

Accepté à l'unanimité.

Etude d'une chaufferie collective pour les bâtiments communaux et les écoles

Cette étude gratuite permettra d'avoir une proposition pour un chauffage utilisant une énergie renouvelable pour chauffer et alimenter en eau chaude sanitaire les locaux communaux de la rue Emmenot, la mairie et les écoles.

Le Bureau d'études est spécialisé dans le bois, le solaire et la géothermie. A priori la solution bois est privilégiée.

Il s'agit d'une étude de faisabilité.

Séminaire du 14 novembre

Supprimé cause COVID

Café multi-services

La commune a consulté 5 cabinets d'architectes par envoi de courriers en recommandé pour la maîtrise d'oeuvre de cette opération. La consultation est en ligne sur le site internet de la mairie. L'objectif est de solliciter des subventions pour 2021 avant la fin de l'année pour émarger si possible sur le plan de relance gouvernemental.

Cité Jardins

La commune a été informée de l'abandon par Cité Jardins de l'achat des terrains appartenant à la commune. Il n'a été fourni aucun motif.

Mme BONNIEL va contacter les domaines pour avoir une estimation. Ensuite la mairie informera les locataires pour envisager avec eux la suite à donner aux intentions d'accession à la propriété.

Cérémonie du 11 novembre

Elle se tiendra le jeudi 12 à midi en comité très restreint : Le président des anciens combattants, les porte-drapeaux, le maire.

Mme AMOUROUX demande s'il y aura une gerbe de fleurs en complément de la couronne faite par les enfants des écoles. M. le Maire répond que la mairie offre la gerbe aux anciens combattants.

M. JUNCA dit que les couronnes sont pour les enterrements et les gerbes pour les commémorations.

Mme MESSINA précise que la couronne a été imaginée dans un souci environnemental, elle l'a présentée à M. ESPINASSE qui a accepté et que cela ne posait pas de problème.

M. le Maire rappelle que pour des changements de pratiques sur des thèmes aussi importants et sensibles, il faudra à l'avenir y consacrer plus de temps, faire des réunions, et éviter de travailler par téléphone et mails sans se rencontrer.

Assistants de prévention

M. FRANCOIS annonce que Mme GINESTE et M. RAYMOND sont reconduits dans ces fonctions, en sommeil depuis quelques années, et qu'il va organiser des formations en 2021 pour remettre à niveau les correspondants et les documents.

PLU

M. le Maire rappelle que l'enquête publique débute le 16 novembre. Les dernières précisions quant aux réserves des PPA ont été apportées lors d'une réunion de travail avec le Bureau d'études.

M. DUBURC demande pourquoi la réunion n'était pas ouverte à tout le monde. M. le Maire répond qu'il était préférable d'être en petit nombre pour être efficace pour une réunion de travail en visioconférence compte tenu des délais. Il précise qu'une commission urbanisme est prévue le 12 novembre.

CCAS

· Colis de Noël : l'abandon du repas de fin d'année a conduit à identifier 145 bénéficiaires de plus de 70 ans. Il est demandé des volontaires pour la distribution entre le 12 et le 19 décembre. Mme MESSINA précise qu'il y a colis doubles pour les couples de plus de 70 ans chacun, sinon c'est un colis simple. La société But de Gascogne à Gimont a été retenue pour un montant de 2710 €. Mme BOIAGO fera des itinéraires de 5/6 livraisons.

· Réseau d'entraides : 8 personnes se sont proposées, une charte des relations est en cours de rédaction. Mme MASSON présente les affiches à placarder sur les panneaux d'affichage des hameaux.

SMA

Il a été décidé de fermer le 24 décembre à 16 h00, et de fermer le SMA du 26 décembre à la rentrée des classes. A l'avenir, ces décisions doivent être institutionnalisées dans le règlement du SMA.

Fin des tarifs réglementés

M. BODOT informe de la fin de ces tarifs au 31/12/2020. La mairie a reçu une proposition d'EDF (réponse avant le 17 novembre car proposition basée sur les prix courants). On espère 2 ou 3 offres complémentaires (sur les 7 sollicités). Le choix sera fait en tarif fixe pour pouvoir budgétiser la dépense. L'engagement sera pour 3 ans.

Questions diverses

Mme MESSINA signale que des enfants d'une dizaine d'années jouent sur le mur des anciens WC publics qui donnent sur des installations télécoms. Cela peut être dangereux. La mairie fera une LRAR pour demander la sécurisation du lieu.

Mme AMOUROUX signale la vitesse excessive et le non-respect du sens interdit chemin d'Enberné.

M. le Maire informe qu'il était samedi dernier sur site avec M. HOLLEMAN pour la question de l'alignement CASTA/FEUILLERAT. La recherche des documents est en cours pour demander le recul des 2 riverains. Quand cela sera fait, il faudra prévoir la mise en sécurité de ce tronçon.

M. FOUCAULT informe de la communication Panneau Pocket sur l'installation d'une antenne de 38,80 m pour le réseau 4G par Free. Des informations complémentaires ont été demandées par LRAR sinon la Déclaration préalable sera rejetée. Ce sera un sujet pour les commissions urbanisme et environnement.

La séance est levée à 20h30.

Le Maire,

Jean-Louis MOIGN